

Résumé de la Charte de conformité du Crédit Mutuel Arkéa

Une vision

Dans un contexte d'exigences réglementaires et d'attentes croissantes de la société, notre groupe a choisi d'ancrer, dans la durée, sa **responsabilité sociétale et environnementale au cœur de ses métiers, de ses offres de produits et services et de ses pratiques**.

Dans une démarche initiée en 2019 avec la définition de sa **Raison d'Être**, le groupe a poursuivi son action avec l'adoption officielle en 2022 du statut d'**entreprise à mission** qui constitue dans la loi Pacte de 2019 le niveau d'engagement le plus exigeant en termes de responsabilité environnementale et sociétale.

La **fonction de vérification de la conformité contribue au respect de ces engagements**, notamment à travers la diffusion de la connaissance et de la compréhension par tous les collaborateurs, dirigeants ou administrateurs du groupe, des bonnes pratiques, traductions concrètes des valeurs inscrites au cœur de cette Raison d'Être.

Elle favorise activement, notamment par le biais de la déclinaison de ses dispositifs de conformité, les comportements éthiques, solidaires et inclusifs, conditions indispensables à l'instauration d'une relation de confiance durable avec tous les clients, des précurseurs aux plus fragiles.

Un périmètre

Afin de garantir une homogénéité des pratiques au sein du groupe, la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP) coordonne la mise en œuvre des dispositifs de conformité notamment grâce à l'élaboration de règles, de procédures et d'outils communs.

Le cadre procédural construit par la DCCP évolue en fonction des nouveaux risques identifiés et des activités des entités du groupe.

Il s'articule autour de **4 axes majeurs** :

- La Sécurité Financière y compris la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, l'intégrité des marchés et le traitement des abus de marché ;
- La Déontologie et l'Éthique Professionnelle dont la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, le droit d'alerte professionnelle; la lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- La Protection des intérêts des clients incluant notamment la protection des données personnelles ;
- La Transparence Fiscale qui a pour objectif de renforcer la coopération entre Etats afin de limiter l'évasion des capitaux (FATCA, CRS, DAC 6).

Une organisation

Le responsable de la vérification de la conformité pour le groupe est le Directeur de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP), lui-même rattaché à la Directrice Générale déléguée en charge du Pôle Supports au Développement du Crédit Mutuel Arkéa.

Responsable de l'organisation, de la coordination et du contrôle des dispositifs de conformité pour le groupe, il s'appuie, pour accomplir sa mission, sur des équipes pluridisciplinaires qui pilotent et animent les différentes thématiques de conformité au niveau central.

Il anime, à l'échelle du groupe, un réseau de responsables de la vérification de la conformité qui lui sont rattachés par un « **lien fonctionnel renforcé** ».

Eux-mêmes rattachés à la direction générale de leur entité, les responsables de la vérification de la conformité des entités du groupe veillent à la cohérence et à l'efficacité des dispositifs de conformité dans leur entité et peuvent se faire assister de collaborateurs pour accomplir leur mission.

Cette organisation fonctionnelle mise en place au sein du groupe vise à renforcer l'expertise métier au plus près de l'activité et à responsabiliser chaque responsable d'entité sur son périmètre de responsabilité.

Par ailleurs, les collaborateurs et le management opérationnel des entités exercent leur activité dans le respect de la réglementation applicable et des directives édictées par le groupe.

Chaque collaborateur du groupe est en effet acteur de la démarche et concourt par ses actions à la maîtrise du risque de non-conformité. **La conformité est en effet l'affaire de tous.**

La charte de conformité définit les principes, les responsabilités et les rôles fondamentaux en matière de vérification de la conformité au sein du groupe.

Applicable à toutes les entités du groupe (Crédit Mutuel Arkéa et filiales), elle définit les dispositifs à mettre en place pour prévenir et maîtriser le risque de non-conformité et encadre leur mise en œuvre au sein du groupe.

Des ambitions

Accompagner toutes les parties prenantes

La fonction de vérification de la conformité accompagne, sensibilise et intervient en qualité de **conseil** tant auprès des instances de gouvernance que des opérationnels métiers pour garantir la protection de tous.

Chaque partie prenante de l'entreprise contribue ainsi à l'amélioration continue du dispositif de conformité.

Ancrer la culture conformité

Les bonnes pratiques de **tous les collaborateurs**, et non seulement celles d'une cellule d'experts, contribuent à la robustesse et à l'efficacité du dispositif de conformité.

La fonction de vérification de la conformité assure la promotion et le renforcement de la « culture conformité » au sein des entités.

L'objectif étant de :

- faire connaître les dispositifs de conformité, leur rôle, leur objectif et leur utilité,
- sensibiliser les collaborateurs à la nécessité d'améliorer en permanence la satisfaction des clients,
- sensibiliser les collaborateurs à la protection des intérêts de toutes les parties prenantes et de la réputation du groupe,
- sensibiliser les collaborateurs aux enjeux, risques et problématiques réglementaires,
- actualiser les connaissances des collaborateurs au fil des évolutions réglementaires.

Des actions de sensibilisation sont menées auprès des collaborateurs contribuant ainsi au renforcement d'une culture commune de la conformité, créatrice de valeur et de cohésion au sein du groupe.

L'ancrage de la culture conformité repose sur une large diffusion et une sensibilisation de tous les collaborateurs (filière conformité, lignes métiers et particulièrement la force commerciale) et parties prenantes de l'entreprise.

Être au coeur des activités de l'entreprise

La fonction de vérification de la conformité travaille en étroite collaboration avec les fonctions support et les opérationnels métiers des entités (risques, contrôle interne, fonctions commerciales, marketing, fonctions juridiques...) pour garantir un niveau d'**information** optimal et une réactivité dans les **prises de décision**.

La fonction de vérification de la conformité se tient informée de tout changement impactant notamment le profil de risque de l'entreprise découlant d'événements importants (évolution de l'activité, réorganisation, acquisition d'entreprise, changement de système d'information...) et de tout manquement aux obligations réglementaires.

Une mission

Afin de prémunir le groupe de tout risque de non-conformité, la fonction de vérification de la conformité inscrit en permanence son action dans une démarche de **sécurisation** visant à protéger les intérêts des clients, à aider le groupe à s'adapter aux mutations de l'économie et de la société, tout en préservant son **intégrité** et sa **réputation**.

Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance doivent en permanence pouvoir disposer d'une **vision claire et précise des risques** de non-conformité auxquels l'entité est exposée afin d'être en mesure de hiérarchiser rapidement les risques encourus et de s'assurer que les dispositifs de maîtrise des risques de non-conformité mis en œuvre sont efficaces et permettent de prévenir les dysfonctionnements.

La fonction de vérification de la conformité identifie et évalue les risques de non-conformité y compris les risques de corruption et les intègre dans une **cartographie** qui doit être tenue à jour en permanence.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité qui se compose de l'ensemble des dispositifs mis en place pour prévenir les risques de non-conformité et en limiter les impacts ou leur occurrence, repose au niveau du groupe à la fois sur un **corpus de règles**, une **coordination des actions**, des **outils** de prévention et de détection ainsi qu'un dispositif de **sensibilisation**.

La fonction de vérification de la conformité s'assure de la mise en œuvre des **actions de remédiation** aux éventuels dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité.

Une attention particulière est également portée au respect des règles applicables en matière de droit de la concurrence lors des travaux avec les associations professionnelles de place.

La fonction de vérification de la conformité a formalisé ainsi sa mission :

“donner confiance dans notre entreprise, nos produits et nos actions à nos clients, nos collaborateurs, nos dirigeants et nos autorités de tutelle.”
